

**Convocation
à l'assemblée générale du *Formindep*
du 4 octobre 2008**

Chers amis,

Conformément à l'article 11 des statuts, vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale de l'association *Formindep*, qui se tiendra le :

**samedi 4 octobre 2008 à 10 heures précises,
(accueil à partir de 9 h 30)**

Université Lyon 1 - Faculté de Médecine - Pôle Rockefeller

Suivre le fléchage interne

8 avenue Rockefeller, 69008 LYON

Métro Grange-Blanche

(plan d'accès joint au programme des 4^{ème} Rencontres

voir : <http://www.formindep.org/spip.php?article191>)

1 - Ordre du jour :

- **Rapport moral**, avec un développement particulier concernant l'action « **MORZYLOEIL** » en cours : « enquête d'observation de l'application de la loi sur la transparence de l'information médicale » et sur le calendrier de cette action. Voir : <http://formindep.org/spip.php?article186>
- **Rapport financier**, par Jean Laleuw, trésorier
- Projet d'actualisation et de professionnalisation du site, intervention de Lionel Duisit, webmaster du *Formindep*
- Modification du règlement intérieur pour :
 - 1/ conditionner l'adhésion au *Formindep* à la signature de sa charte
 - 2/ conditionner l'élection au conseil d'administration à la production d'une déclaration annuelle d'intérêts publiquement accessible sur le site de l'association
- Renouvellement par tiers du conseil d'administration (tiers à renouveler : Philippe Foucras, Jean Laleuw, Lionel Duisit ; démissionnaire : Sophie Sinsard)
- Questions diverses

Courrier : 188 rue Daubenton – F 59100 Roubaix

Tél-fax : +33 (0)3 86 38 57 48

courriel : formindep@formindep.org - <http://www.formindep.org>

A l'issue de l'assemblée générale aura lieu une réunion du conseil d'administration du *Formindep* chargée de désigner le Bureau de l'association.

Pour mettre à l'ordre du jour une question supplémentaire veuillez adresser votre demande **avant le 20 septembre 2008** au siège ou au courriel du *Formindep*.

2 - Rappels et précisions :

- Seuls les membres à jour de leur cotisation à l'ouverture de l'assemblée générale peuvent voter à l'assemblée générale, en vertu des articles 5 et 11 des statuts
- Les candidats au conseil d'administration sont invités à se manifester le plus tôt possible en renvoyant la déclaration jointe, mais les candidatures pourront être reçues jusqu'à l'assemblée générale.
- En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur. (pouvoir joint).
- En application de l'article 3 du règlement intérieur, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Pièces jointes :

- *pouvoir à remettre, en cas d'empêchement au membre de votre choix*
- *déclaration de candidature au CA du Formindep*
- *bulletin d'inscription et programme des 4èmes Rencontres du Formindep avec le plan d'accès.*

Dans l'attente du plaisir de nous retrouver, amicalement.

Le Président, Philippe FOUCRAS

